

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2026

RELANCER LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'HYDROÉLECTRICITÉ
POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2405)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 134

AMENDEMENT

présenté par
Mme Battistel et M. Bolo

ARTICLE 2

À la fin de la première phrase de l'alinéa 9, supprimer le mot :

« concernés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.